



Congés payés jours spécifiques interdits

Par **Zarza**, le **16/05/2018** à **23:29**

Bonjour,

Alors voilà j'ai demandé à mon employeur 4 jours : 2 vendredis et 1 lundi et 1 mardi et pas les mêmes semaines.

Cependant il me refuse ces jours et me dit que comme il est présent seulement le lundi et vendredi ça l'ennui. Et donc je ne peux pas prendre de congés les lundis et vendredis.

Peut il me l'interdire ?

Merci d'avance!

Par **aliren27**, le **17/05/2018** à **06:15**

bonjour,

oui c est l employeur qui decide des jours de congés. Rien d illégal.

Cordialement

Par **morobar**, le **17/05/2018** à **07:46**

D'autant plus vrai que cette demande ne se traduit pas par la déduction de 4 jours de CP, mais bien plus.